

**ASPECTS STRUCTURELS DE L'AGRICULTURE
DES PAYS SUSCEPTIBLES DE DEVENIR
MEMBRES OU ASSOCIÉS DE LA C.E.E.**

C.E.E. COMMISSION

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES - DIVISION: ANALYSE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE

Aspects structurels de l'agriculture des pays
susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Avant - propos	
I - La population agricole	1
II - La structure foncière	5
III - L'utilisation des terres	9
IV - Le niveau technique	12
V - Le revenu agricole	16
VI - La politique de structure agricole	18
Bibliographie	23

AVANT - PROPOS

La récente décision de certains pays tiers de demander leur entrée dans la Communauté Economique Européenne incite à tenter de circonscrire et d'estimer, avant même qu'ils ne se posent vraiment, les problèmes que peut soulever une telle initiative dans le domaine de l'agriculture.

Selon les pays, selon les politiques qu'ils ont suivies, ces problèmes prennent des formes et une pondération différentes. Quelle que soit leur importance, il paraît cependant opportun de disposer dès à présent de données susceptibles de les éclairer sous leur vrai jour.

Bien que dans le domaine de l'agriculture, l'aspect "structure agricole" ne paraisse pas devoir être déterminant dans la négociation qui s'engagera - celui du commerce et des prix étant de loin le plus important -, bien qu'il soit toujours aussi difficile de trouver en matière de structures agraires des critères et des chiffres qui caractérisent parfaitement une situation toujours complexe, on a essayé de rassembler ici sous une forme condensée les quelques données d'ordre structurel qui avec d'autres concernant les marchés et le commerce avec les pays tiers seront susceptibles de permettre une synthèse des tenants et aboutissants de la discussion qui s'engagera prochainement entre le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande, etc ... et la C.E.E.

Il ne s'agit là que d'une compilation rapide. Elle souffre de déficiences et d'écueils statistiques plus importants encore que ceux rencontrés entre les six pays ; elle pourra cependant servir éventuellement de base pour des travaux ultérieurs plus approfondis. La présentation des tableaux telle qu'elle a été réalisée permet des rapprochements avec les résultats de l'étude "Principales conditions de production de l'agriculture dans les pays membres de la C.E.E." publiée en mai 1960. Ceux-ci toutefois, ne pourront être entrepris qu'avec beaucoup de prudence.

*

* *

Toutes critiques quant aux données et renseignements contenus dans ces pages ou suggestions pour leur amélioration ou mise à jour, sont sollicitées de la part des lecteurs de cette note.

I - LA POPULATION AGRICOLE

1. Le Royaume-Uni est un des pays les moins agricoles qui soit au monde. La part de la population active agricole dans la population active totale n'est que de 6 % et la population agricole ne participe au revenu national que pour 5 %. De tous les pays considérés ici, le Royaume-Uni présente la densité de population totale la plus élevée et la densité de population active agricole la plus faible. D'ailleurs la moitié seulement des besoins alimentaires du pays sont couverts par l'agriculture du Royaume-Uni. Il y a au Royaume-Uni une migration assez considérable de salariés agricoles vers d'autres secteurs économiques, cependant cette migration n'est pas importante pour les exploitants agricoles eux-mêmes. Au cours de la période 1931-1954, la population active totale s'est accrue de 25 %, alors que la population active agricole a régressé de 10 %.

Tableau 1 : La population agricole

Pays	Densité de la population totale (par km ²)	Pop. active agric. en % pop. active totale	Pop. active agricole par 100 ha S.A.U.	Part de l'agriculture dans le PNB
Royaume-Uni	213	6	6,2	5
Danemark	106	20	15,5	18
Norvège	11	31	34,8	7
Irlande	40	40	10,6	30
Autriche	84	32	26,4	13
Suède	17	20	14,5	6
Suisse	127	16	16,3	7
Portugal	98	45	38,5	21

En contraste avec le Royaume-Uni, la Norvège présente une densité de population totale très réduite, le relief accidenté et le climat difficile de ce pays ne permettent pas en effet de nourrir une forte population. Malgré la présence d'une population encore pour un tiers agricole, la Norvège doit importer des quantités considérables de produits alimentaires, notamment des céréales et du sucre. La population agricole norvégienne diminue tant en valeur absolue qu'en valeur relative. De 1939 à 1953, la population agricole active a diminué de 27 %, les salariés agricoles même de 62 %.

- 2 -

La population agricole danoise a diminué pendant les derniers vingt ans en valeur relative, mais très peu en valeur absolue. Le fort pourcentage de salariés de 39,3 % (1950) dans la population agricole active mérite d'être signalé ; en Norvège ce pourcentage n'est que de 9 %.

L'Irlande est de tous les pays de l'Europe du Nord-Ouest le plus agricole avec une forte proportion d'agriculteurs de l'ordre de 40 % de la population active. La part de l'agriculture dans le produit national brut est encore de 30 %. Si dans les autres pays du Nord-Ouest de l'Europe, il y a eu depuis des décades d'importantes migrations de populations agricoles vers les autres secteurs économiques, l'Irlande qui ne dispose que de peu de ressources naturelles était forcée de réduire son excès de population agricole par l'émigration. C'est ainsi que la population de la République d'Irlande a diminué de 7 % entre les années 1951 et 1956. L'émigration se poursuit, et cela au détriment de l'agriculture qui voit son marché intérieur se restreindre et qui ne bénéficie pas des progrès de l'industrialisation. Ces progrès ont en effet été trop lents pour absorber les excédents de main-d'oeuvre. La population totale irlandaise diminue, tout comme la population agricole irlandaise.

La population active agricole de l'Autriche représente environ 30 % de la population active totale et participe pour 13 % au produit national brut. La main-d'oeuvre agricole totale et notamment les salariés agricoles sont en diminution : la population agricole totale a diminué de 18 % pendant la période 1934 à 1951. 85 % des besoins alimentaires de l'Autriche sont couverts par l'agriculture nationale.

Il y a longtemps déjà que d'importants contingents de population agricole suédoise migrent vers les autres secteurs économiques. Au cours de la période 1939-1952 la population agricole a diminué d'un tiers et ne représente actuellement plus qu'environ 17 % de la population active totale. L'intensification de l'industrialisation qui s'est produite les dernières années en Suède a eu pour résultat une diminution importante du nombre des salariés agricoles et des petits agriculteurs dont le niveau de vie est inférieur à celui des ouvriers industriels. L'agriculture suédoise couvre les besoins alimentaires du pays et présente des excédents de beurre, de lard et d'oeufs.

Déjà au 19ème siècle, la Suisse a pu par une industrialisation progressive permettre à ses populations agricoles de quitter l'activité agricole. La population agricole suisse diminue en valeur absolue et en valeur relative. Actuellement, 16 % environ des Suisses se livrent à l'agriculture, contre 21 % en 1930. Il existe une forte pénurie de salariés agricoles indigènes, à laquelle on remédie par l'immigration de saisonniers étrangers, italiens notamment. Il est à signaler que le préambule de la Loi sur l'agriculture de 1951 fixe comme objectif essentiel de la politique agricole le maintien d'une forte population paysanne.

L'industrialisation relativement faible du Portugal fait que 45 % de la population active se livrent encore à l'agriculture. Les agriculteurs ne participent cependant que pour 21 % au produit national brut. Malgré le caractère fortement agricole de sa population, le Portugal n'est pas auto-suffisant pour les produits agricoles, mais doit importer des vivres et notamment de la viande et cela en raison du niveau technique peu élevé de son

agriculture. Pendant les dernières décades, la population active agricole portugaise a augmenté légèrement, les pourcentages sont toutefois en légère régression.

2. En comparaison avec les pays de la C.E.E., on peut constater que l'Italie dont le caractère agricole de la population est le plus élevé de tous les pays de la C.E.E., est dépassé à ce point de vue par le Portugal et l'Irlande et approché par l'Autriche et la Norvège. Aucun pays de la C.E.E. présente par contre une population aussi peu agricole que celle du Royaume-Uni. Tout comme dans les pays de la C.E.E. la population agricole des pays considérés ici n'a cessé de diminuer, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, à l'exception du Portugal, dont la population agricole a augmenté légèrement pendant les dernières décades.

La tendance à la décroissance de la population agricole de la plupart des pays considérés ici est généralement le résultat d'une migration vers les autres secteurs économiques. Cette migration est influencée par l'évolution différentielle des salaires et revenus agricoles et ceux des autres secteurs, ainsi que par un manque de main-d'oeuvre des secteurs non agricoles. Le tableau 2 indique les différences existant dans certains pays entre les salaires en agriculture et en industrie.

Tableau 2 : Salaires en agriculture et en industrie, 1958

(unités variables par pays, en monnaie nationale)

Pays	Agriculture	Industrie
Royaume - Uni	9.14.8	13.3.5
Danemark	30	42
Norvège	198	277
Irlande	4.16.9	8.6.8
Autriche	1080	1911
Suède	3.65	4.91
Portugal	15.76	30.70

Un facteur jouant dans le sens du maintien des populations agricoles à la terre, fut, pour beaucoup de pays, l'intensification de l'agriculture et son orientation vers les productions animales. Cette restructuration de la production leur a permis d'assurer un emploi satisfaisant à la main-d'oeuvre familiale et de profiter de l'amélioration des prix animaux relativement aux prix des céréales. Ce déplacement du centre de gravité de la production agricole vers la production animale est prononcé en Norvège (80 % produits animaux), au Danemark (82 %), en Irlande (80 %), au Royaume-Uni (70 %), en

.. / ...

- 4 -

Suisse (75 %) et en Autriche (65 %). De tous les pays étudiés ici, seul le Portugal présente une production végétale prédominante, avec une part relative de la production animale de 25 % seulement.

La migration des populations agricoles vers les autres secteurs économiques a été accompagnée par une mécanisation croissante. Cette substitution du facteur capital au facteur travail a été particulièrement rapide depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Tableau 3 : L'évolution du nombre des tracteurs
par 100 ha SAU, 1950-1959 (1950 = 100)

Royaume - Uni	:	133
Danemark	:	552
Norvège	:	374
Irlande	:	250
Autriche	:	704
Suède	:	244

II - LA STRUCTURE FONCIERE

1. Le Portugal et la Norvège présentent de tous les pays étudiés ici la plus forte prédominance de petites exploitations (tableau 4), prédominance se rapprochant de celle de l'Italie. Le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande par contre ont une structure foncière favorable. La grandeur moyenne des exploitations est de 20,5 ha au Royaume-Uni, de 16,3 ha au Danemark et d'environ 15 ha en Irlande. Ces grandeurs moyennes d'exploitation dépassent de loin celles de la plupart des pays de la C.E.E.

Tableau 4 : Répartition en pourcentage du nombre des exploitations agricoles dans les différentes classes de grandeur

Classe de superficie (ha)	Royaume-Uni 1955	Danemark 1956	Norvège 1949	Irlande 1955
1 - 5	30,0	15,5	66,7	20,1
5 - 10	15,6	28,5	22,4	22,7
10 - 20	17,1	24,4	8,2	30,4
20 - 50	21,8	26,3	2,5	20,6
50 - 100	11,1	4,2	0,2	5,0
100 et plus	4,4	1,1	-	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Classe de superficie (ha)	Autriche 1951	Suède 1951	Suisse 1955	Portugal 1952 -54
1 - 5	49,1	44,2	41,1	76,7
5 - 10	22,4	26,9	32,5	13,2
10 - 20	19,4	17,9	21,2	5,7
20 - 50	7,3	8,7	4,9	2,7
50 - 100	1,0	1,6	0,3	0,8
100 et plus	0,8	0,7	-	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

.. / ...

Les 4,4 % des exploitations anglaises de 100 ha et plus occupent le tiers de la surface agricole utile du pays. Les exploitations de moins de 20 ha n'occupent que 14 % de la surface agricole au Royaume-Uni, contre 84 % en Norvège, 38 % au Danemark, 55 % en Suède, 38 % en Irlande, 83 % en Suisse, 52 % en Autriche. (Voir tableau 5).

Pour comparaison, nous indiquons ci-après les chiffres correspondants des six pays de la C.E.E. :

Allemagne R.F.	64 %
Belgique	72 %
France	40 %
Italie	50 %
Luxembourg	49 %
Pays-Bas	63 %

Tableau 5 : Répartition des superficies agricoles par classe de grandeur des exploitations, en pourcentage

Classe de superficie (ha)	Royaume-Uni 1955	Danemark 1956	Norvège 1949	Irlande 1949
1 - 5	2,3	2,9	33,4	4,5
5 - 10	2,7	12,3	29,4	10,0
10 - 20	8,5	22,7	21,2	23,2
20 - 50	25,2	41,1	13,4	31,1
50 - 100	28,1	13,9	2,1	18,1
100 et plus	33,2	7,1	0,5	13,1
Surface totale occupée par les exploitations	100,0	100,0	100,0	100,0
Classe de superficie (ha)	Autriche 1951	Suède 1951	Suisse 1939	Portugal 1957
1 - 5	12,0	13,8	18,5	} } 32,3
5 - 10	15,0	19,8	31,9	
10 - 20	25,3	23,3	32,6	} } 28,7
20 - 50	18,8	22,7	14,2	
50 - 100	6,3	9,7	1,8	} (10-200 ha)
100 et plus	22,6	10,7	1,0	
				+ de 200 ha 39,0
Surface totale occupée par les exploitations	100,0	100,0	100,0	100,0

Relativement aux pays de la C.E.E. la structure des dimensions d'exploitation s'avère particulièrement favorable au Royaume-Uni, au Danemark et en Irlande. Il est à signaler le fort pourcentage de la superficie occupée au Royaume-Uni, en Autriche et au Portugal par les exploitations de plus de 100 ha. L'agriculture portugaise présente de grandes disparités régionales à ce point de vue. Au nord du Tage prédominent les petites exploitations familiales fortement parcellées, alors qu'au sud de cette rivière prédomine la grande propriété du type "latifundiaire". En Autriche, les exploitations les plus petites (de moins de 5 ha) sont les plus nombreuses dans les "régions basses", alors que les trois quarts des exploitations de plus de 100 ha se trouvent dans les régions montagneuses. Ces grandes exploitations appartiennent en grande partie à l'Etat, aux Länder, aux communes ou à des organisations agricoles et se composent de forêts, de montagnes et de terres presque incultes.

Quant au parcellement, il est presque inexistant au Royaume-Uni et peu important au Danemark et dans le Sud de la Suède. Le Nord de la Suède et la Norvège souffrent par contre d'un parcellement excessif et dispersé et ce, en raison de la présence de surfaces importantes de forêts et de terres incultes. Les exploitations irlandaises sont d'un seul tenant, à l'exception des petites fermes des régions surpeuplées de l'Ouest qui sont souvent dispersées sur 20 à 30 parcelles. Le parcellement des exploitations suisses et autrichiennes, notamment des plus petites, est encore assez important.

2. Dans tous les pays considérés ici existent un certain nombre d'exploitations agricoles qui n'ont pas une dimension économique adéquate et un revenu agricole insuffisant. Ces exploitations sont les plus nombreuses dans les pays ou régions à conditions naturelles difficiles et à population dense. De nombreuses exploitations non viables disposent cependant de revenus complémentaires d'origine non-agricole qui leur permettent une certaine autonomie. Les données du tableau 6 sur l'importance des exploitations agricoles non-viables ne sont pas comparables entre pays, car elles sont fonction de la définition de l'exploitation viable adoptée qui n'est pas la même pour les différents pays.

Tableau 6 : Importance des exploitations agricoles non viables

Pays	Exploitations agricoles non viables		
	en % du Nbre total d'exploit.	en % de la surf. du territoire agricole	ayant un revenu complémentaire (1)
Royaume-Uni	20	10	
Danemark	15		5
Norvège	58 (2)		39
Irlande	50	12	17
Autriche	26	10	17,4
Suède	70		
Portugal	50		

(1) en % du nombre total d'exploitations

(2) pour les exploitations de plus de 0,5 ha

(3)

- 7a -

Les difficultés économiques et sociales que présente le problème des exploitations agricoles non viables sont mises en évidence par le fait que le nombre de ces exploitations est très élevé par rapport au nombre total des exploitations et que la superficie occupée par les exploitations non viables est en règle générale assez petite par rapport à la superficie totale.

L'évaluation du nombre des exploitations agricoles non viables dépend des conventions adoptées dans les différents pays pour définir les unités non viables. Les définitions adoptées par les différents pays considérés ici ne sont pas uniformes. De plus, les définitions ne sont pas encore suffisamment précisées; on ne possède pas encore suffisamment de connaissances sur les limites des unités d'exploitation viables.

L'élément qui permet de juger si l'exploitation agricole est viable ou non est le revenu "satisfaisant". Ce revenu dépend du niveau économique général de chaque pays et notamment du niveau de vie des différentes catégories de travailleurs. Le revenu "satisfaisant" est considéré soit en fonction du nombre d'unités travailleurs, soit en fonction du nombre de personnes vivant sur l'exploitation. Dans les pays où l'agriculture joue un rôle prépondérant dans l'économie nationale, le revenu satisfaisant est, en règle générale, celui nécessaire à l'entretien de la famille, compte tenu du niveau de vie de la communauté rurale dans laquelle l'entreprise agricole est située. Dans ce cas, on considère le revenu "satisfaisant" en fonction de l'ensemble des membres actifs et non actifs qui vivent dans l'exploitation. Dans les pays peu industrialisés, on considère le revenu dans son ensemble, c.à.d. à la fois le revenu du travail et du capital.

Dans les pays fortement industrialisés par contre, où il y a eu une certaine pénétration du genre de vie urbain dans les milieux ruraux, le revenu "satisfaisant" est évalué par comparaison avec le revenu d'autres catégories sociales comparables.

Comme pour les salariés (agricoles ou industriels) la rémunération se rapporte à la seule unité travailleur active, on considère l'exploitation viable dans le cas des pays ^{peu} agricoles en fonction des unités travailleurs qu'elle représente.

En Suède, on considère l'ensemble du revenu du capital et du travail par unité travailleur et on le compare au revenu de l'ouvrier industriel qui travaille dans les districts où le niveau de vie n'est pas le plus élevé.

./.

- 7b -

En Suisse, le revenu "satisfaisant" est évalué en fonction de la rémunération du travail qui est comparée au revenu moyen de l'ouvrier industriel travaillant dans les régions rurales ou demi-urbaines.

En Autriche, on considère l'ensemble du revenu du capital et du travail de toute la famille et on le compare aux revenus de l'exploitation artisanale de la région rurale.

On entend par revenu "satisfaisant" d'exploitation au Danemark, le revenu de la famille qui est équivalent au salaire moyen perçu par les ouvriers agricoles permanents et majoré d'une rémunération pour l'activité de gestion, ainsi que d'une rémunération du capital équivalant à 5 % des capitaux investis.

Le revenu "satisfaisant" de l'exploitation norvégienne est calculé en fonction des unités travailleurs employées et en comparaison avec les salaires des travailleurs de l'industrie. Afin d'obtenir une comparaison plus équitable entre les revenus agricoles et ceux provenant de l'industrie, on ne considère que le revenu du travail.

En Irlande, le revenu "satisfaisant" d'une exploitation considérée comme viable est celui qui permet à la famille d'atteindre un niveau de vie minimum déterminé d'après les besoins de la famille et compte tenu du niveau de vie de la région rurale en question.

Le revenu "satisfaisant" de l'exploitation agricole familiale portugaise est celui qui fournit aux unités de travail au moins la même rémunération que celle des travailleurs salariés agricoles.

Au Royaume-Uni, on considère que toute exploitation exigeant moins de 275 journées standards de travail d'homme par an n'est pas susceptible de procurer un revenu au moins égal à celui d'un ouvrier agricole qualifié, et par conséquent n'est pas viable.

./.

Au Royaume-Uni, le nombre des exploitations de 2 à 6 ha a diminué de 10,3 % entre 1952 et 1958, le nombre total des exploitations a diminué de 6,1 % pendant la même période.

Depuis un siècle, le principe fondamental de la politique agricole du Danemark est de créer des petites exploitations assez étendues pour faire vivre une famille. Cette création a été recherchée par le morcellement des grands domaines et la mise en valeur de terres incultes. Avec l'aide du Gouvernement danois, 26.000 petites exploitations ont été créées depuis 1890; à la suite de la mécanisation, on a depuis une vingtaine d'années tendance à constituer des exploitations plus importantes. Entre 1949 et 1956 le nombre des exploitations danoises de 0,55 à 10 ha a diminué de 8,3 %, alors que le total des exploitations n'a diminué que de 3,6 %.

Etant donné les conditions naturelles difficiles en Norvège et la prédominance des très petites exploitations agricoles, l'efficacité de l'effort du producteur n'est pas très élevée. La politique agricole norvégienne vise d'ailleurs à accroître la superficie moyenne des exploitations, p. ex. en amalgamant plusieurs petites exploitations, en fournissant des crédits pour l'achat de terres, en favorisant le défrichement de nouvelles terres. Entre 1939 et 1949 la structure des dimensions des exploitations agricoles norvégiennes n'a presque pas varié. La même rigidité de la structure des dimensions d'exploitations se constate dans les autres pays relativement peu industrialisés, comme le Portugal, l'Irlande et l'Autriche. Les exploitations agricoles suisses et suédoises par contre ont une forte tendance à la concentration.

Tableau 7 : L'évolution du nombre des exploitations agricoles, en pourcentage

Pays	Epoque	Nbre total des exploitations	Petites exploitations	
			Cl. de superf. (Ha)	Variation
Royaume-Uni	1952-1958	- 6,1	2 - 6	- 10,3
Danemark	1949-1956	- 3,6	0,55 - 10	- 8,3
Irlande	1949-1955	- 0,2	2 - 12	- 4,3
Suède	1951-1956	- 12,0	2 - 10	- 8,0
Suisse	1939-1955	- 13,8	2 - 10	- 18,3

III - L'UTILISATION DES TERRES

1. Le sol et le climat sont favorables à l'agriculture au Royaume-Uni : les mers et le gulfstream produisent un temps assez constant, les précipitations sont abondantes (600 - 1000 mm/an) ce qui défavorise les céréales et favorise les herbages. Le tableau 8 indique pour le Royaume-Uni 63,5 % d'herbages dans la SAU et le tableau 9 une part des produits animaux de 70 % de la valeur totale de la production agricole anglaise.

Pour le Danemark et la Norvège, l'importance des herbages est moins grande, nonobstant les 80 % de produits animaux dans la production agricole danoise et norvégienne. En effet, au Danemark, 90 % de la surface céréalière qui occupe 40 % des terres arables sont utilisés pour l'alimentation du bétail, en plus des quantités assez importantes de céréales et d'aliments concentrés importés. En Norvège, on ne cultive que peu de céréales, la culture fourragère trèfle-graminées est par contre très développée.

Tableau 8 : Utilisation du sol (1959)

Pays	SAU en % de la surface totale du pays	Terres arables en % de la SAU	Surf. touj. en herbe en % de la SAU	Céréales en % des terres arables
Royaume-Uni	79	36	64	41
Danemark	73	88	12	40
Norvège	3	81	19	25
Irlande	68	30	70	34
Autriche	49	43	57	49
Suède	10	84	16	33
Suisse	53	20	80	36
Portugal	46	100	-	50

Le climat nordique du Danemark se trouve fortement adouci par le Gulfstream : le mois le plus froid n'a qu'une température de moins 1°. La moyenne annuelle des précipitations varie entre 600 à 700 mm. Le climat danois est ainsi assez favorable à l'agriculture, sauf pour les herbages qui sont défavorisés par des étés souvent secs. La presque totalité de la production végétale danoise est consommée dans le pays, alors que les deux tiers de la production animale sont exportés. Les produits agricoles représentent 70 % des exportations danoises et 20 % des importations danoises.

.../...

Tableau 9 : Structure de la production agricole
(en % de la valeur de la production agricole totale)

Produits	Royaume-Uni	Danemark	Norvège	Irlande
Produits végétaux	30	18	20	20
Produits animaux	<u>70</u>	<u>82</u>	<u>80</u>	<u>80</u>
produits laitiers	26	28,4	40	20,9
viande	31	42,9	25	39,4
Produits	Autriche	Suède	Suisse	Portugal
Produits végétaux	35	26	25	<u>75</u>
Produits animaux	<u>65</u>	<u>74</u>	<u>75</u>	25
produits laitiers	23	40	36	
viande	35	29	33	18

Le climat de la Norvège est, malgré sa situation nordique, relativement tempéré et adouci par le Gulfstream. Cependant, la courte période de végétation pendant les mois d'été réduit les possibilités de l'agriculture du sud vers le nord du pays. De plus, en allant vers le nord, la couche du sol s'amincit de plus en plus. L'agriculture norvégienne travaille ainsi sous des conditions naturelles assez défavorables. D'ailleurs, seulement 3 % de la surface totale du pays sont exploités par l'agriculture. La Norvège doit importer 90 % des céréales panifiables et 50 % des céréales secondaires. Par contre, la production animale couvre presque les besoins.

Le caractère de l'agriculture irlandaise est déterminé par la prépondérance des surfaces toujours en herbe dans la surface agricole utile et une production animale relativement importante. Alors que presque toute la production végétale de l'Irlande est consommée dans le pays, la moitié des produits animaux est exportée vers le marché britannique surtout. Les exportations agricoles représentent deux tiers du total des exportations irlandaises.

Enfin 60 % de la superficie agricole autrichienne se trouvent dans les régions montagneuses, ce qui fait que la plupart des terres ne se laissent cultiver que d'une façon extensive et que les coûts de production sont supérieurs à ceux de beaucoup d'autres pays européens. En Suisse aussi, la moitié des herbages naturels ne peut être exploitée qu'extensivement.

2. En ce qui concerne l'utilisation du sol, tous les pays de la C.E.E. sont plus "herbagers" que le Danemark, la Norvège et la Suède ; par contre aucun pays de la C.E.E. est aussi "herbager" que le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suisse.

Tous les pays considérés ici (à l'exception du Portugal) ont une agriculture à production animale relativement plus importante que les divers pays de la C.E.E.

La densité des bovins (tableau 10) est très élevée au Danemark et en Norvège et se rapproche de celle des Pays-Bas et de la Belgique ; celle du Royaume-Uni s'apparente à la densité des bovins de l'agriculture française.

La densité des porcs est particulièrement élevée au Danemark, elle est presque le double de celle de l'Allemagne RF ou de celle des Pays-Bas.

Tableau 10 : Nombre de têtes de bétail, /100)
par 100 ha SAU (1957/58)

Pays	Porcs	Bovins
Royaume-Uni	33	57
Danemark	170	104
Norvège	45	108
Irlande	20	41
Autriche	71	56
Suède	47	58
Suisse	55	77
Portugal	34	22

IV - LE NIVEAU TECHNIQUE

1. Alors que le Royaume-Uni couvrait ses besoins en produits alimentaires pour 30 % seulement avant la deuxième guerre mondiale, la couverture atteint actuellement environ 50 %. Cette évolution est due en grande partie à une augmentation considérable des rendements unitaires, grâce à la mécanisation, l'utilisation accrue des engrais, etc. C'est ainsi que les rendements du froment sont passés de 22q/ha en 1939 à 30q/ha en 1955. Les autorités du Royaume-Uni incitent d'ailleurs les cultivateurs à améliorer les conditions de production, par des primes diverses et par des subventions aux engrais (à raison de 40 % du coût de l'azote et de l'acide phosphorique).

De plus, le gouvernement britannique vise à assurer un niveau satisfaisant à la gestion des exploitations par le contrôle de cette gestion. Si un exploitant propriétaire ou fermier n'atteint pas un niveau minimum d'efficacité, il peut même être privé de son exploitation. Inversement, si un fermier travaille de façon satisfaisante, les autorités le protègent contre une reprise éventuelle de l'exploitation par le propriétaire.

Le Gouvernement danois mène une politique d'amélioration constante de la productivité et d'intensification de la production. 97 % des crédits affectés par l'Etat à l'agriculture concernent la recherche, la vulgarisation, l'amélioration du cheptel, la réforme agraire, donc des mesures qui influencent la productivité. Le fort développement de la coopération agricole danoise mérite d'être signalé : 90 % des porcs, 40 % des oeufs et du bétail d'abattage sont vendus par des coopératives, qui jouent aussi un grand rôle dans l'achat des moyens de production.

Les autorités norvégiennes prennent des mesures pour augmenter la production de l'agriculture et réduire le coût des facteurs de production : dégrèvement de la taxe sur l'essence, 30 % des dépenses consacrées par les exploitants aux achats d'engrais sont subventionnées, subventions aux produits d'alimentation animale, subventions à raison de 70 % des sommes nécessaires à l'achat de machines agricoles par des centres de matériel. Les dons et subventions visant à réduire les coûts de production s'élèvent à un tiers des dépenses totales pour l'agriculture, le restant servant au soutien direct des prix et revenus agricoles. Cette politique a eu pour résultat une forte augmentation de la productivité : entre 1939 et 1953 la population active agricole de la Norvège a diminué de 27 % et au cours de la même période la production par personne agricole active s'est accrue de 50 %.

.. / ...

2. Les rendements unitaires de l'agriculture norvégienne, irlandaise, autrichienne et suédoise sont relativement peu élevés (tableau 11). Pour le blé et le lait, ces rendements sont du même ordre que ceux de l'Italie et de la France. Les rendements unitaires du blé et du lait de la Suisse et du Royaume-Uni sont intermédiaires entre ceux de l'Italie ou de la France et ceux du Benelux et s'apparentent aux rendements de l'Allemagne RF. Les rendements unitaires danois pour le blé et pour le lait sont très élevés et s'approchent des rendements belges et néerlandais.

Les rendements moyens portugais sont particulièrement bas et ce, du fait que les déficiences de la structure agricole et démographique de ce pays ont retardé le développement de la mécanisation et l'emploi de techniques modernes de production.

Tableau 11 : Les Rendements (1957/58)

Produits	Royaume-Uni	Danemark	Norvège	Irlande
Froment (q/ha)	31	36	21	20
Pommes de terre (t/ha)	17	19	23	17
Betteraves sucrières (t/ha)	29	35	-	24
Lait (kg/vache/an)	2.810	3.640	2.630	2.340
Produits	Autriche	Suède	Suisse	Portugal
Froment (q/ha)	22	21	32	10
Pommes de terre (t/ha)	22	12	29	13
Betteraves sucrières (t/ha)	35	34	50	-
Lait (kg/vache/an)	2.380	2.840	3.240	-

L'examen du tableau 12 permet de constater que les rendements des pays étudiés ici se sont accrus depuis les dix dernières années (au moins en ce qui concerne le froment, le lait et les betteraves à sucre). Pour le froment, l'augmentation du rendement a été aussi importante pour le Royaume-Uni et la Norvège qu'elle l'a été pour la France, l'Italie et l'Allemagne RF pendant la même période. L'augmentation du rendement de la culture du froment a été peu importante au Danemark et du même ordre

.. / ...

que celle constatée en Belgique et aux Pays-Bas. En effet, ces trois derniers pays avaient déjà, il y a dix ans, une agriculture très intensive dont les rendements s'approchaient des rendements décroissants.

Tableau 12 : Evolution des rendements de 1949-52 à 1956-59
indice 1949-52 = 100

Pays	Froment	Betteraves sucrières	Lait
Royaume-Uni	117	116	106
Danemark	107	103	107
Norvège	115	-	122
Irlande	121	104	117
Autriche	122	153	125
Suède	111	110	101
Suisse	107	121	109
Portugal	105	-	104

Tableau 13 : Evolution de l'utilisation de quelques moyens de
production entre 1950 et 1959 ; 1950 = 100 (1)

Pays	Engrais	Tracteurs	Moissonneuses- batteuses	Machines à traire
Royaume-Uni	149	133	500	354
Danemark	148	552	1.600	184
Norvège	130	374	1.800	657
Irlande	157	212	-	-
Autriche	238	704	11.000	936
Suède	138	244	300	146
Suisse	151	204	-	770
Portugal	172	-	700	-

(1) Ces indices ont été calculés pour les engrais : par ha de terres arables, pour les tracteurs : par 1000 ha de terres arables, pour les moissonneuses-batteuses par 1000 ha de surface céréalière, pour les machines à traire : par 1000 vaches.

Tableau 14 : Utilisation des engrais 1958-59 en kg
d'éléments fertilisants/ha S.A.U.

Pays	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Royaume-Uni	17,9	18,5	19,4
Danemark	33,3	34,8	53,4
Norvège	44,0	44,5	42,2
Irlande	4,3	15,3	11
Autriche	10,4	19,5	19,9
Suède	20,4	22,5	18,1
Suisse	6,4	19,8	13,3
Portugal	16	17,8	1,9

Tableau 15 : Le degré de mécanisation (1958)

Pays	Nombre de tracteurs par 100 ha SAU	Nombre de chevaux par 100 ha SAU	Nombre de moissonneuses-batteuses par 100 ha surf. céréalière
Royaume-Uni	2,4	1,4	0,1
Danemark	2,7	7,5	0,4
Norvège	3,8	12,2	1,7
Irlande	0,8	5,1	0,4
Autriche	2,2	4,8	0,8
Suède	3,2	5,6	1,8
Suisse	1,7	4,9	0,1
Portugal	0,1	1,6	0,01

V - LE REVENU AGRICOLE

Le revenu agricole montre une forte dispersion selon la dimension, le type et la localisation des exploitations. Le tableau 16 indique que le revenu du travail familial varie dans une forte mesure suivant la grandeur d'exploitation. Il est à remarquer que dans ce tableau les classes de grandeur ne correspondent pas pour les différents pays considérés.

Tableau 16 : Le revenu du travail familial par classes de dimension d'exploitation
(en milliers d'unité de monnaie nationale)

P a y s	Classes de dimension d'exploitation, en ordre ascendant					
	1	2	3	4	5	6
Royaume-Uni	0,50	0,83	1,42	2,57		
Danemark	8,0	10,7	13,4	15,3	18,6	13,4
Norvège	4,2	5,7	7,2	6,5	8,2	7,1
Irlande	0,23	0,39	0,57	0,87	1,39	2,01
Autriche	19,8	35,9	34,8	45,1		
Suède	8,3	11,0	11,3	9,7		
Suisse	4,3	7,9	10,1	15,5	16,6	

Les très petites exploitations peuvent accroître leur revenu par une activité d'appoint. Cela est notamment le cas en Norvège. Pour seulement 40% des exploitants norvégiens l'agriculture constitue la seule occupation professionnelle. Sur le revenu total de la population agricole, 60 % proviennent de l'agriculture, 20 % de la sylviculture et le reste de la pêche et d'autres activités (artisanat, etc ...). L'obstacle principal à l'accroissement du revenu dans l'agriculture norvégienne est la prédominance des petites exploitations.

Au Royaume-Uni, 60 % des exploitations agricoles sont exploités à temps complet.

.. / ...

L'agriculture danoise ne présente pas une extension de l'activité d'appoint aussi étendue que celle de l'agriculture norvégienne et anglaise. Les deux-cinquièmes des exploitants britanniques travaillant à plein temps vivent sur de petites exploitations et ne disposent que de revenus très modestes. En 1956/57 le revenu agricole moyen d'une semaine était en Grande-Bretagne de 8.15.1 livres contre un revenu comparable dans l'industrie de 12.8.11 livres. La disparité des revenus agricoles et industriels semble être moins importante au Danemark.

La moitié environ des exploitations norvégiennes est constituée d'unités à faible efficacité. Environ deux tiers de ces exploitations peu efficaces disposent cependant d'un revenu complémentaire. La loi norvégienne sur la réforme agraire de 1955 vise la constitution de deux types d'exploitations familiales :

- a) l'exploitation agricole à temps complet de 10 à 12 ha de terres cultivables, dans le cas où elles sont destinées à la production de céréales ou de 3 à 4 ha de terres cultivables, dans le cas où ces exploitations sont destinées à l'horticulture ou si elles comprennent en plus 40 à 80 ha de surface forestière ;
- b) l'exploitation agricole à temps partiel de 1,5 à 2 ha.

L'agriculture danoise présente, par contre, de par sa structure foncière relativement bonne, une capacité concurrentielle plus élevée que l'agriculture norvégienne. On estime au Danemark qu'un certain nombre d'exploitations de moins de 10 ha qui s'élève à 15 % du nombre total des exploitations est peu efficace. Un tiers de ces exploitations dispose de revenus supplémentaires provenant d'une occupation d'appoint. Au Royaume-Uni 20 % du nombre total des exploitations à plein temps occupant 10 % de la superficie totale sont considérés, comme peu efficaces. Vu globalement, la structure foncière du Royaume-Uni et - dans une certaine mesure - celle du Danemark, s'avèrent ainsi supérieures à celle des pays de la C.E.E.

On estime en Irlande que 50 % de l'ensemble des exploitations, soit les unités inférieures à 15 acres, sont peu viables. La plupart d'entre elles sont situées dans les "congested districts" (régions surpeuplées) de l'ouest du pays. Un tiers de ces exploitations reçoivent des revenus complémentaires provenant de sources extérieures à l'agriculture. Les autorités irlandaises cherchent à améliorer les conditions de ces fermes peu viables par la colonisation des régions centrales et orientales et par l'agrandissement consécutif des exploitations des régions de l'ouest. On vise à constituer des exploitations d'au moins 33 acres de bon sol.

En Suède, on considère que la superficie minima convenable pour une exploitation agricole économiquement viable est de 15 ha de terres sans surfaces forestières, ou bien de 10 ha de terres cultivables avec 15 ha de terres boisées, ou bien encore de 100 ha boisés sans terres cultivées. Compte tenu de ces sommes, les exploitations viables ne représentent que 16 % de la totalité des exploitations suédoises.

VI - LA POLITIQUE DE STRUCTURE AGRICOLE

Les objectifs généraux de la politique agricole du Royaume-Uni restent ceux qui ont été énoncés dans la loi agricole (Agriculture Act) de 1947 et qui ont été repris par la loi agricole de 1957, à savoir : "Promouvoir et soutenir une agriculture stable et efficace, capable de produire la fraction des denrées alimentaires et autres produits agricoles qu'il est souhaitable, dans l'intérêt national, de tirer du sol du Royaume-Uni, et ce, à des prix minima, tout en assurant aux exploitants et travailleurs agricoles une rémunération et des conditions de vie satisfaisantes et un rendement suffisant aux capitaux investis dans ce secteur". Les dispositions de l'Agriculture Act intéressent entre autres le maintien d'un niveau de revenu satisfaisant de l'ensemble du secteur agricole, grâce à un système d'indemnités compensatrices, sans pour cela cependant garantir un certain niveau de revenu à toutes les exploitations. En vertu du système d'indemnités compensatrices (Deficiency payments system) l'Etat verse aux agriculteurs la différence entre le prix de vente moyen qu'ils ont obtenu et le prix garanti et ce, pour les produits suivants : bétail de boucherie, céréales et lait (ainsi que le lin pour l'Irlande du Nord). Ces produits représentent environ 70 % du revenu agricole brut global.

Malgré ces subventions, les deux-cinquièmes environ du nombre total des agriculteurs travaillant à plein temps n'ont qu'un revenu très médiocre. Le système général de soutien agricole est en effet fondé sur des prix garantis uniformes qui dépendent du volume global de production du produit considéré et ne comporte pas de dispositions spéciales en faveur des exploitations à faible revenu. En 1959, le gouvernement du Royaume-Uni a adopté un programme d'aide aux petits exploitants (Small Farmer Scheme) au titre duquel il accorde une aide financière spéciale d'un montant limité à certains petits exploitants dont les entreprises à temps complet sont virtuellement rentables, mais actuellement gênées par la déficience de leurs revenus. Ce programme ne vise donc pas le maintien d'entreprises agricoles essentiellement non rentables. La détermination de ceux qui doivent être aidés, se fait sur la double base de la superficie cultivée et de la notion de journée standard de travail d'homme. Ce mode d'appréciation a été choisi parce qu'il est difficile de se procurer directement des renseignements sur le revenu (qui varie d'ailleurs fortement d'année en année) et parce qu'il existe une relation assez nette entre les bénéfices que peut réaliser une exploitation et la quantité de main-d'oeuvre nécessaire. On considère que les exploitations à faible revenu pouvant justifier une aide spéciale sont celles d'une superficie de cultures et d'herbages comprise entre 20 et 100 acres et d'un nombre de journées standard de travail d'homme compris entre 275 au minimum, après l'amélioration de l'exploitation, et 450 au maximum sur la base des cultures et du cheptel existants. L'octroi de l'aide financière est subordonnée à l'approbation par les administrations agricoles d'un plan de gestion qui est établi par les exploitants en question avec

.. / ...

le concours des services de vulgarisation. On estime qu'environ 65.000 exploitants travaillant à plein temps et fournissant environ 10 % de la production agricole totale seraient qualifiés pour bénéficier d'une assistance au titre du "Small Farmer Scheme", sur un nombre total d'exploitants à plein temps d'environ 300.000. Quant aux exploitations essentiellement non rentables, le gouvernement encourage leur regroupement ou encore cherche à fournir à leurs occupants un travail d'appoint.

Comme les ressources naturelles dans les secteurs non agricoles de l'économie danoise sont relativement limitées, le Danemark s'efforce d'exploiter au maximum la capacité de production du secteur agricole. Les deux tiers des recettes danoises en devises et un septième du revenu national brut proviennent de l'exportation d'environ 70 % de la production agricole. De tous les pays considérés ici, cette importance des exportations agricoles n'est égalée qu'en Irlande et est très inférieure dans tous les autres pays. La politique agricole danoise vise à améliorer constamment la qualité des produits agricoles pour pouvoir vendre au meilleur prix possible sur les marchés étrangers et augmenter de la sorte l'importance des exportations.

Le gouvernement danois n'a pas fixé d'objectifs de garantie du revenu agricole global ou individuel ; il aurait d'ailleurs été gêné d'adopter une politique de soutien des prix et des revenus agricoles par le fait que l'économie danoise dépend étroitement des exportations agricoles. Il estime que le relèvement du niveau de vie des agriculteurs peut se faire par une amélioration de la productivité et une intensification de la production. C'est ainsi que plus de 95 % des crédits que l'Etat danois affecte à l'agriculture, concernent des mesures influençant directement la productivité.

Au cours des 50 dernières années la politique de structure agricole du Danemark consiste à favoriser la mise en valeur des terres, le morcellement des grands domaines et en conséquence la création de petites exploitations familiales. Depuis 1890, 26.000 petites exploitations agricoles ont été créées avec l'aide du gouvernement danois. Cependant, suite au progrès technique et notamment à la mécanisation, on a depuis quelques années reconsidéré les dimensions jugées satisfaisantes il y a quelques années et on a tendance à constituer des fermes d'au moins 8 ha, surface minima évaluée pour une exploitation viable. D'après cette norme, 15 % des exploitations, soit 40.000 environ, ne seraient pas viables. Ces exploitations, ayant déjà un niveau d'intensité très élevé, ne sauraient relever leur rentabilité que par un agrandissement de leur superficie. La loi fondamentale prévoyant la création d'unités agricoles viables est celle de 1948, N° 339, qui permet au "Comité pour la loi foncière" d'acquérir des terres destinées aux petites exploitations, grâce à un droit de préemption sur toutes les opérations d'achat et de vente de terres. Il est à signaler qu'il n'existe pas au Danemark des mesures d'aide financière spéciale en faveur des petites exploitations agricoles, à l'instar du "Small Farmer Scheme" du Royaume-Uni.

Le gouvernement norvégien, dans son "Programme de production agricole" de 1955, déclare que sa politique agricole a surtout pour objet d'économiser des devises par un accroissement de la production agricole qui ne couvre qu'environ 50 % des besoins en denrées alimentaires du pays. Les autorités norvégiennes ne cherchent pas à accroître la production destinée à l'exportation, car elles estiment que les conditions géographiques et climatiques particulières du pays ne permettent pas une exportation profitable. Pour

mettre en oeuvre la politique agricole, il a été pris un certain nombre de mesures spéciales qui visent à faire progresser la technique agricole et à améliorer la structure des exploitations (remembrement, agrandissement d'exploitations). La politique agricole de la Norvège se fonde aussi sur des considérations d'ordre social : le gouvernement déclarait dans le budget de 1947 que la population agricole doit avoir un niveau de vie comparable à celui d'autres secteurs de la population et qu'il fallait assurer une meilleure répartition des revenus dans le secteur agricole.

Les conditions naturelles difficiles en Norvège et la prédominance des petites exploitations de moins de 10 ha font que la majorité des revenus individuels est faible en agriculture et que les coûts moyens de production sont assez élevés. La Loi agraire de 1955 se propose de remédier à cette situation et prend un certain nombre de mesures légales en vue d'accroître la superficie des exploitations par le groupement d'exploitations trop petites. L'Etat a la possibilité d'intervenir en vue de l'agrandissement des exploitations grâce à un droit de préemption dans les opérations d'achat et de vente de terres. Un vaste programme d'assainissement et de mise en valeur de 10.000 ha par an contribue aussi à faciliter la création d'exploitations agricoles plus grandes, qui est actuellement le problème le plus important pour l'agriculture norvégienne.

Le gouvernement irlandais applique une politique de structure agricole ayant essentiellement pour but de réaliser ses objectifs en matière de politique agricole générale, à savoir de produire dans les conditions rentables la plus grande partie des produits alimentaires et de développer dans la mesure du possible les exportations des produits de l'élevage. Comme les terres agricoles de l'Irlande se composent de 70 % d'herbages, les autorités irlandaises cherchent avant tout d'accroître la productivité de l'élevage, dont les produits sont d'ailleurs les plus demandés sur les marchés d'exportation. L'Irlande, pays encore peu industrialisé, a absolument besoin de développer les exportations agricoles, afin de se procurer les devises nécessaires à son expansion économique. Les exportations irlandaises de produits agricoles représentent 70 % des exportations totales de marchandises de l'Irlande.

Il existe un certain nombre de plans - partiellement exécutés - qui ont pour objet d'accroître la production agricole et d'améliorer les rendements. Ces projets sont les suivants :

- 1°) Projet de mise en valeur des terres (Land Rehabilitation Project);
- 2°) Projet de constructions agricoles (Farm Building Scheme);
- 3°) Subvention au transport de la chaux moulue (Transport Subsidy on Ground Limestone);
- 4°) Système de certification des semences (Schemes of Seed Certification);
- 5°) Plans d'élevage (Livestock Schemes);
- 6°) Expansion des services d'insémination artificielle (Expansion of Artificial Insemination Facilities);
- 7°) Mesures visant l'élimination des maladies animales, y compris le vaste

- 21 -

plan de lutte contre la tuberculose bovine (Measures for the Elimination of Animal Diseases Including the Very Large Bovine Tuberculosis Eradication Scheme);

- 8°) Amélioration des facilités de crédit pour l'achat de machines, bétail, moutons, etc. (Improved Credit Facilities);
- 9°) Expansion des installations pour l'analyse des sols (Expansion of Soil Testing Facilities).

Vu le grand rôle que ne cesse de jouer le secteur agricole dans l'économie irlandaise, les autorités cherchent à enrayer l'exode rural et à développer l'emploi dans le secteur rural.

Plus de 40 % de la population agricole irlandaise vivent sur de petites exploitations très parcellées et sur des terres pauvres dans les zones surpeuplées (Congested Districts) de l'ouest du pays.

L'assainissement de la structure agricole des zones surpeuplées est réalisé depuis plusieurs dizaines d'années par des interventions gouvernementales intéressant la colonisation, le remembrement, l'agrandissement des exploitations, les migrations intérieures. La création d'exploitations viables, ainsi que la colonisation et le remembrement sont du ressort de la "Land Commission", organisme d'Etat. Les divers "Land Acts" de 1923 à 1953 prévoient l'achat et l'expropriation des terres, les tâches de la "Land Commission", les modalités d'attribution des terres aux paysans, les migrations intérieures, etc. On estime qu'une vingtaine d'années seront encore nécessaires pour résoudre les problèmes de structure agricole des "Congested Districts".

En Autriche, les problèmes structurels de l'agriculture sont dominés par deux principaux facteurs : près des deux tiers de la superficie agricole sont constitués de régions montagneuses et dans les plaines la majorité des exploitations agricoles sont très petites et fortement parcellées. Ce qui fait que les coûts moyens de production sont plus élevés en Autriche que dans les autres pays d'Europe occidentale. Les deux objectifs essentiels de la politique agricole autrichienne se résument ainsi : couvrir par la production agricole nationale les besoins du marché intérieur et restreindre l'exode des populations rurales, notamment l'exode des agriculteurs des régions montagneuses. La plus grande partie des crédits budgétaires affectés à l'amélioration des structures agricoles sert à donner une aide technique aux exploitations des régions montagneuses. Il est à remarquer que les autorités autrichiennes n'entendent pas accroître la production agricole en vue de l'exportation.

Le 1er août 1960 est entré en vigueur le "Bundesgesetz zur Sicherung der Ernährung, sowie zur Erhaltung eines wirtschaftlich gesunden Bauerntums" (Loi fédérale pour assurer l'alimentation et le maintien d'une paysannerie économiquement viable) qui restera en vigueur pour 5 ans. Le paragraphe 2 de cette loi prévoit le maintien d'une classe d'agriculteurs économiquement saine, l'accroissement de la productivité et le renforcement de la capacité concurrentielle de l'agriculture. Cette loi fédérale ne prévoit pas le maintien à tout prix des petites exploitations agricoles.

.. / ...

- 22 -

La charte de la politique suédoise en matière d'agriculture est constituée par un programme qui a été adopté par le Parlement en 1947. D'après ce programme, la production agricole devrait à la longue couvrir 90 % des besoins alimentaires de la nation. En cas de guerre, on disposera ainsi d'approvisionnements suffisants et le pourcentage de couverture des besoins visé permettra d'écouler les excédents susceptibles de se constituer après des années à conditions atmosphériques particulièrement favorables. Comme la production excède encore les besoins intérieurs, les autorités norvégiennes ne s'opposent pas à la migration des populations agricoles vers les autres secteurs économiques, elles cherchent même, à l'encontre de beaucoup d'autres pays d'Europe occidentale, à restreindre le nombre des agriculteurs. On espère ainsi amener également un relèvement du revenu de ceux qui restent à la terre. Depuis 1947, un objectif essentiel de la politique agricole suédoise est d'assurer à l'ensemble de la population agricole le même niveau de vie que celui d'autres groupes sociaux comparables et d'assurer à la population agricole sa part dans tout accroissement futur du revenu national. Les méthodes de politique structurelle agricole visent la rationalisation de la production agricole (agrandissement des exploitations vers une superficie de 10 à 20 ha de terres arables, amélioration de la gestion) et par là l'accroissement de la productivité du travailleur et la réduction des coûts de production unitaires.

La politique de structure agricole suisse trouve sa base légale dans la Loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne, du 3 octobre 1951, dite Loi sur l'agriculture. Cette loi constitue depuis sa mise en application en janvier 1954 la charte de l'agriculture suisse. Les objectifs de la loi sont définis dans le préambule : "Conserver une forte population paysanne, faciliter l'approvisionnement du pays en assurant la production agricole et en encourageant l'agriculture, compte tenu des intérêts de l'économie nationale". Une préoccupation importante des autorités suisses est de maintenir les exploitations de montagnes et de très nombreuses mesures sont prévues en faveur de ces régions. Il n'existe pas actuellement de plans ou projets concernant spécifiquement la création d'exploitations agricoles viables. La Suisse, tout comme la Norvège et l'Autriche, est un pays montagneux dont les coûts de la production sont élevés, ce qui force ce pays à prendre des mesures spéciales pour protéger ses agriculteurs.

Dépenses gouvernementales affectées à l'agriculture et à l'alimentation en 1955/56 ¹⁾
en pourcentage

Spécification	Royaume-Uni	Danemark	Norvège	Irlande	Autriche	Suède	Suisse ²⁾
Recherche, enseignement et services consultatifs	3	36	5	6	9	12	7
Prophylaxie et lutte contre les maladies et les insectes nuisibles	1	17	1	1	3	3	17
Amélioration foncière	3	42	7	37	18	8	12
Aide accordée par l'intermédiaire d'établissements de crédit agricole	...	2	3	...	1	-	-
Dons et subventions pour les moyens de production	17	3	22	4	28	2	13
Coût net des plans de soutien des prix, etc..	48	-	5	-	-	50	37
Coût des plans de stockage patronnés par les gouvernements	-	-	1	1	1	3	...
Subventions à la consommation	12	-	56	50	36	-	5
Subventions pour les transports	-	-	1	-	1	...	8
Dons et subventions divers	16	-	-	1	3	22	-
Total	100	100	100	100	100	100	100
Dépenses en % du produit agricole brut	42	1	53	15	11	16	15
Dépenses en % du produit national brut	2,0	0,3	3,5	4,9	1,7	1,0	1,1

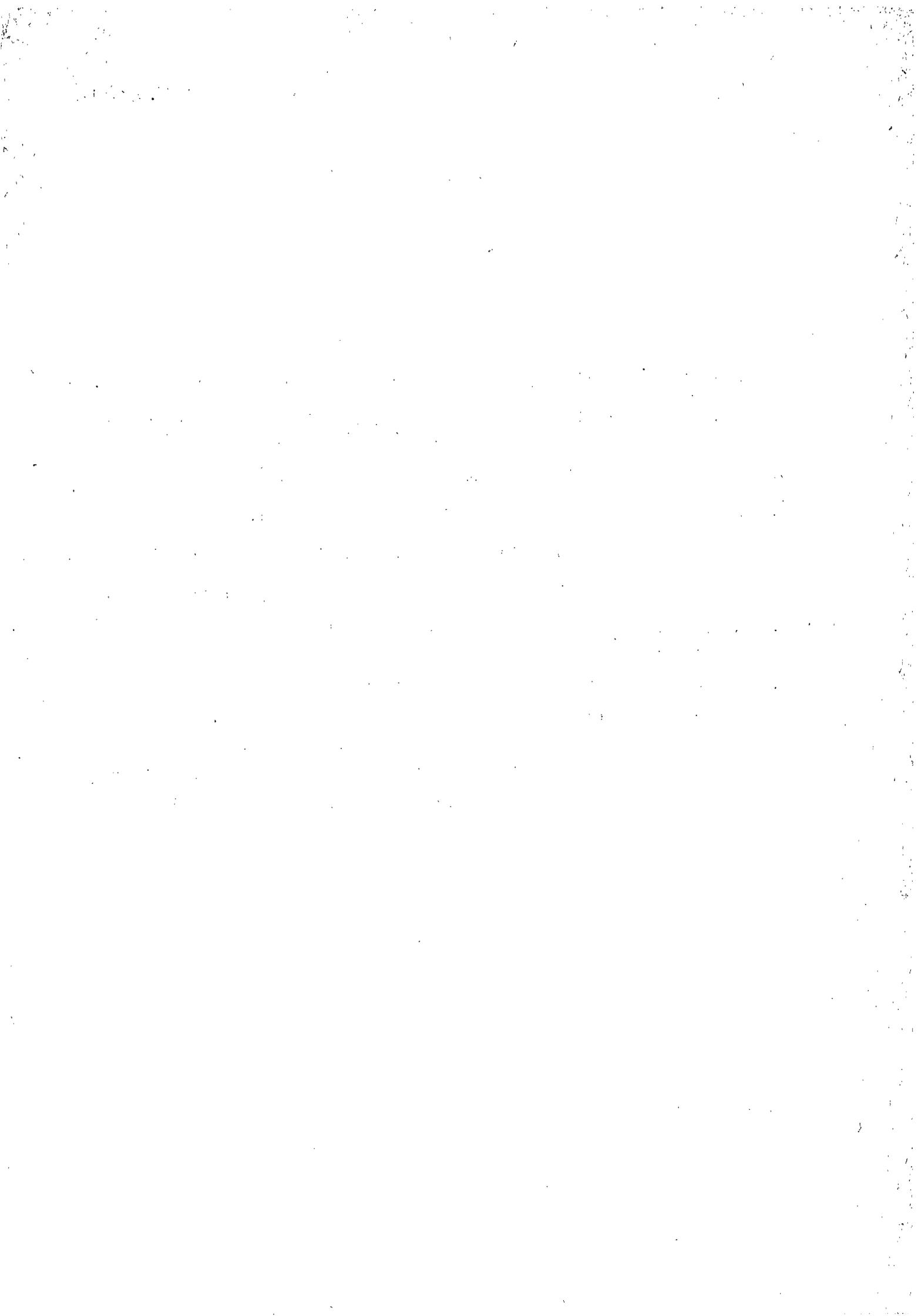
1) Des données plus récentes et suffisamment comparables font défaut à l'heure actuelle.

2) 1954.

... négligeable
- néant

BIBLIOGRAPHIE

1. Agriculture in Britain, Central Office of Information, Londres 1960.
2. T.K. Warley, The impact of european economic integration on british agriculture and the Commonwealth, University of Nottingham 1961.
3. Gustav-Stresemann-Institut, Landwirtschaft in Europa, Bonn 1960.
4. ECE, Economic Survey of Europe in 1960, Genève 1961.
5. Royal Agricultural Society of Norway, Norwegian Agriculture, Oslo 1955.
6. University of Cambridge, Report on farming 1955/56, Cambridge 1957.
7. W. Bickel, Landwirtschaft und Landwirtschaftspolitik der Schweiz, Bern 1961.
8. OECE - Les Politiques agricoles, Paris 1956.
 - La Politique des prix et des revenus, Paris 1957.
 - Etudes sur les Politiques agricoles, Volume 1, Paris 1960.
 - Statistiques de l'Alimentation et de l'Agriculture, Paris 1959.
 - La petite exploitation agricole familiale, Paris 1959.



Analyse des conditions de production de l'agriculture

<i>Ont déjà paru dans cette série :</i>	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
- Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
- Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français - allemand.